GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE ANNECY

435959

Dénomination : ABC DIAGNOSTICS IMMOBILIER

n° de gestion : 2009B01421

n° d'identification : 519 147 805

n° de dépôt : A2011/008597

Date du dépôt : 06/12/2011

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 14/10/2011

ABC DIAGNOSTICS IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 18 000 €uros
Siège social : 146, rue du Triolet 74190 PASSY
RCS ANNECY 519 147 805

PROCES-VERBAL DE DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 14 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le quatorze octobre à 14 heures,

Monsieur Emmanuel DEPOILLY
Demeurant à LE FAYET (74190) – 143, rue des Ecoles - Saint Gervais les Bains,
Associé unique de la Société à Responsabilité Limitée ABC DIAGNOSTICS IMMOBILIER,

APRES AVOIR EXPOSE :

- que le gérant envisage de procéder au transfert du siège social ;

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A :

- Transfert du siège social,

- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,

- Pouvoirs, formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société à :

LE FAYET (74190) – 143, rue des Ecoles - Saint Gervais les Bains.

et ce, à effet de ce jour.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

E.D

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'alinéa 1 de **l'article 4 - SIEGE SOCIAL** qui devient :

« **ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL**

« Le siège social est fixé à : **LE FAYET (74190) – 143, rue des Ecoles - Saint Gervais les Bains. »**

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs à la gérance ou à toute personne munie d'une copie des présentes, aux fins d'effectuer toutes les formalités prévues par la Loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique présent à l'assemblée.